

Anti-Limaces

Bonnes pratiques pour l'utilisation responsable des appâts à base de métaldéhyde

Les anti-limaces sont des produits phytosanitaires.

Afin de préserver l'utilisateur et le milieu, il convient de respecter **les Bonnes Pratiques d'utilisation :**

1. Avant l'épandage
2. Pendant l'épandage
3. Après l'épandage



100% Ciblé

1 Avant l'épandage

- N'intervenir que si le risque limaces est avéré (piégeage, observation, BSV,...)
- Porter des Equipements de Protection Individuelle (gants, masque...)
- Différer l'application si de fortes pluies sont prévues
- Régler correctement l'épandeur d'anti-limaces
- Remplir la trémie avec soin afin d'éviter de répandre des granulés au sol




ADAMA®


DE SANGOSSE®

Lonza®

2 Pendant l'épandage

- Respecter une zone non traitée (ZNT) de 5 mètres minimum en bordure de tout point d'eau, même à sec
- Ne pas appliquer de granulés en dehors du périmètre du champ traité, notamment sur les talus, chemins, routes, caniveaux et avaloirs
- Ne pas appliquer de granulés sur les bandes enherbées et tout autre dispositif végétalisé permanent destiné à protéger la ressource en eau ou la biodiversité (dispositif herbacé et/ou arbustif comprenant par exemple des haies, fascines, etc.)
- Respecter une dose maximale de 700 g de matière active / cycle cultural / ha, toutes spécialités confondues formulées à base de métaldéhyde



3 Après l'épandage

- Nettoyer l'épandeur au champ avec une brosse, loin des points d'eau
- Eliminer les emballages vides via les collectes de la filière ADIVALOR




ADAMA®


DE SANGOSSE®

Lonza®

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.